

1. Contraintes sanitaires

Le règlement ci-dessous tient compte de l'évolution de la situation sanitaire. Ce règlement est susceptible d'être modifié afin de l'adapter aux exigences de l'administration le jour de la course dans le but d'assurer la sécurité de tous.

Les inscrits R4C sont invités à consulter le site dédié à l'organisation de l'événement afin d'être informé d'une mise à jour sur le site de la course www.route4chateaux.com

2. Public

- 2.1 Cette course est conforme au règlement de la F.F.A. et réservée aux athlètes hommes et femmes, né(e)s en 2004 ou avant, licencié(e)s ou non.
- 2.2 Pour les mineurs : les mineurs autorisés, catégorie « junior » F.F.A, sont nés entre le 19/11/2005 et le 31/12/2006 (voir & 8.3).

3. Date de l'épreuve

- 3.1 La date de l'épreuve est le **dimanche 19 novembre 2023**.
- 3.2 Le départ de la course est à **9h30** pour les femmes et pour les hommes.

4. Dossards

- 4.1 **Il n'y aura pas d'inscription sur place.**
- 4.2 Seuls les dossards des coureurs ayant leur dossier complet seront disponibles dans le magasin Sport 2000 Gif S/Yvette à partir du mercredi 15 novembre au samedi 18 novembre (cf. tableau ci-dessous), sur présentation d'une pièce d'identité.

Sport 2000 Gif S/Yvette (01 64 86 20 84) Route de la Noue, CC Intermarché Val de Courcelles, 91190 Gif-sur-Yvette	
GPS (Lat. / Long)	48°42'4.07"N / 2° 6'9.13"E
Google Map	48.7011111,2.1025
Du mercredi 15 novembre au vendredi 17 novembre	De 16h00 à 19h00
Le samedi 18 novembre	De 10h00 à 19h00

- 4.3 Seuls les dossards des coureurs ayant leur dossier complet seront disponibles au gymnase Fernand Léger Chevreuse (cf. tableau ci-dessous), sur présentation d'une pièce d'identité.

Gymnase Fernand Léger Chevreuse Chemin des regains, 78460 Chevreuse	
Dimanche 19 novembre	De 07h30 à 09h15

- 4.4 Un coureur peut retirer un/des dossards d'un autre coureur ou d'un groupe de coureurs sur présentation d'une copie de pièces d'identités (nombre de dossards retirés = nombre de pièces d'identité présentées)
- 4.5 Le port du dossard est obligatoire sur la poitrine et les coureurs s'engagent à suivre le circuit balisé.
- 4.6 La traversée des parcs des châteaux est strictement réservée aux coureurs portant un dossard de l'épreuve.
- 4.7 Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5. Sécurité

- 5.1 Des commissaires de course seront présents pour assurer la sécurité.
- 5.2 Le temps de course est limité à **2 heures et 30 minutes**. Le coureur défaillant ou hors délai sera dès lors disqualifié et sera pris en charge par un véhicule d'assistance de course.
- 5.3 Le service médical et les secours sont assurés par trois médecins et une antenne de la Croix Rouge.
- 5.4 Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours de la course.
- 5.5 Un dispositif VIGIPIRATE sera mis en place sur les entrées du village R4C.

6. Assurances

- 6.1 Conformément au code du sport article D321-4, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants à la Route des 4 Châteaux.
- 6.2 Les coureurs participent à la course sous leur propre et exclusive responsabilité. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
- 6.3 L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant cette manifestation sportive.
- 6.4 L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique.

7. Droit d'image

- 7.1 Tout concurrent accepte de rétrocéder son image au travers de photos, films sonores ou tout autre support de communication.

8. Inscriptions

- 8.1 Les inscriptions se font exclusivement par Internet à partir du **01 septembre 2023** dans la limite des **2700** places disponibles (inscriptions papier non acceptées) sur le site avec paiement sécurisé de notre partenaire : "onsinscrit.com".
- 8.2 Dès le paiement, l'inscription est valide mais sous réserve de présentation impérative d'un certificat médical (ou licence) conforme (**voir & 9 page 3**) :
- Soit sur le site d'inscription en ligne qui permet l'envoi d'un document scanné (ou pris en photo), à n'importe quel moment.
 - Soit au retrait des dossards au gymnase Fernand Léger Chevreuse, (**voir & 4.2 page 1**).
(déconseillé afin de fluidifier les files d'attente).
- 8.3 **Pour l'inscription d'un mineur**, une autorisation parentale et une attestation concernant le questionnaire médical de pratique sportive est obligatoire.

9. Certificat médical ou licence : FFA, UFOLEP, FSGT

- 9.1 Il est obligatoire de présenter un certificat médical (ou sa photocopie) de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve (loi n° 99223 du 23 Mars 1999, article 6). L'épreuve ayant lieu cette année le dimanche 19 novembre 2023 **le certificat médical devra être postérieur au samedi 19 novembre 2022.**
- 9.2 Si vous êtes licencié FFA ou d'une autre fédération d'athlétisme, vous pourrez joindre à votre bulletin d'inscription une photocopie de votre licence **2022-2023** ou **la licence 2023-2024** en cours de validation dont la période de validité couvre la période du **01 septembre 2023 au 31 août 2024.**
- La relecture des certificats/licences est manuelle excepté pour la licence FFA (lecture automatique).
- 9.3 L'inscription définitive est confirmée seulement après :
- Paiement
 - Et validation d'un document : certificat médical ou licence.

Les organisateurs sont tenus de faire appliquer ces dispositions.

10. Annulation

- 10.1 Lors de votre inscription une option annulation vous est proposée. Elle vous permet, jusqu'au **12 novembre 2023 inclus**, en cas d'impossibilité de participer à la course et pour quelque raison que ce soit, ou en cas d'annulation de la course, de vous faire rembourser l'intégralité de votre engagement (hors option annulation).

Au-delà de cette date, tout engagement est définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement.

Attention elle ne pourra plus être contractée après avoir validé et payé votre inscription.

11. Tarifs

11.1 Le montant de l'engagement est de :

Course 19 novembre 2023	Dénivelé Voir nota	Places disponibles	Engagement par Coureur			Option annulation
			Du 01/09/2023 au 30/09/2023	Du 01/10/2023 au 31/10/2023	Du 01/11/2023 au 18/11/2023	
R4C		2700	22 €	27 €	33 €	03 €

L'option annulation vous permet d'obtenir, jusqu'au **12 novembre 2023 minuit**, le remboursement de l'intégralité de votre engagement (**hors coût de l'option**) dans les cas suivants :

- Impossibilité de votre part de participer à la course pour quelque raison que ce soit
- Annulation de la course par l'organisateur

ATTENTION : Cette option ne pourra plus être contractée après avoir validé votre demande d'inscription

11.2 Le montant de l'option annulation.

11.3 Les inscriptions seront ouvertes automatiquement le 01 septembre 2023 à 07h00 et seront fermées dans la limite des places disponibles (**2700 maximum**).

12. Récompenses

12.1 Le scratch : de la 1^{ère} à la 3^{ème} place pour les femmes et les hommes.

12.2 Le 1^{er} de chaque catégorie pour les femmes et les hommes.

12.3 La 1^{ère} équipe femmes et la 1^{ère} équipe hommes (sur 4 coureurs).

13. Acceptation

13.1 Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et déclare en accepter toutes les clauses.

13.2 Les participants s'engagent à prendre le départ dans un esprit sportif et loyal.

CERTIFICAT MEDICAL

Je, soussigné Docteur _____

Docteur en médecine, certifie que l'examen de

M/Mme _____

Date de naissance ____ / ____ / _____

Age _____ ans

Ne révèle pas de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Certificat établi à _____

Date ____ / ____ / _____

Signature du Médecin :

Tampon du Médecin :

Pour les participants mineurs : l'inscription est subordonnée à l'autorisation parentale (voir exemple ci-dessous) de participer à la course et à l'attestation (voir exemple ci-dessous) du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur réalisé conjointement par le mineur et par la ou les personnes exerçant l'autorité parentale :

(<https://www.associatheque.fr/fr/fichiers/actualite/arrete-7-mai-2021-NOR-SPOV2109790A.pdf>),.

Seule l'autorisation parentale et l'attestation sont à transmettre aux organisateurs lors de l'inscription.

La réponse au questionnaire est à conserver par la personne exerçant l'autorité parentale qui doit en ce cas pouvoir présenter le questionnaire rempli conjointement avec le mineur à toute réquisition de l'autorité judiciaire.

Attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

Je soussigné :

Nom : Prénom :

Représentant(e) légal de l'enfant :

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé préalablement à son inscription à la course :
Route des 4 Châteaux édition 2023 sur la distance entre 15 et 19 km.

Atteste avoir répondu **NON** à toutes les questions

Fait àle.....

Signature

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Monsieur (ou Madame)

Demeurant

Agissant en qualité de père - mère, autorise mon fils - ma fille

.....

À participer à la course **Route des 4 Châteaux** édition 2023.

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

Fait le/...../..... à

Signature